

Au Conseil Communal

Séance du 21 juin 2023

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : M. Steve Lambelet, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. Dominique Jan et Mario Oliveira de Almeida. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. Le Président salue les autres personnes présentes dans la salle ainsi que la presse.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentation d'un membre de la Municipalité
3. Assermentation d'un membre du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mai 2023
5. Communications municipales
6. Rapport de la commission Gestion 2022. Préavis No 02/2023
7. Rapport de la commission Révision des statuts de l'ASIPE (Association scolaire intercommunale Payerne et Environs). Préavis No 03/2023
8. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
9. Renouvellement du Bureau pour l'année 2023-2024
10. Nomination de la commission du budget 2024
11. Nomination d'une nouvelle secrétaire
12. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- Le Président a soutenu la société La Lyre lors de la Fête cantonale des musiques le 20 mai dernier ; il félicite les musiciens pour leur excellente prestation.
- Il a également participé, avec les membres de la Municipalité, à la journée de l'UCV.

Correspondance

- En date du 7 juin 2023, M. Cyril Jeunet (PLR) fait part de sa démission pour le 30 juin prochain.
- Par courrier du 19 juin 2023, M. Mike Patthey annonce également sa démission pour le 1^{er} juillet 2023.

2. Assermentation d'un membre de la Municipalité

En remplacement de M. Bernard Coucet (indépendant) et conformément à la loi sur les communes, le Président assermente M. David Sanchez (indépendant) en qualité de membre de la Municipalité jusqu'au 30 juin 2026. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet prochain.

3. Assermentation d'un membre du Conseil communal

En remplacement de M. Stéphane Galley (PLR) et conformément à la loi sur les communes, le Président assermente M. Frédéric Coucet (PLR) en qualité de Conseiller communal jusqu'au 30 juin 2026. Il entre en fonction immédiatement.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mai 2023

Deux corrections d'orthographe sont signalées. Celles-ci étant prises en compte, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

5. Communications municipales

M. Daniel Givel

- Il présente un nouveau concept de circulation pour les rues du Collège et Vers-l'Eglise ayant pour but de sécuriser au mieux les alentours du Collège. La Municipalité s'est approchée de bureaux spécialisés en leur demandant de prévoir plusieurs variantes de sécurisation du secteur. Cette première variante sera testée dès la rentrée d'août. D'autres tests suivront et la Municipalité tiendra compte des différentes remarques qui lui parviendront.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- En réponse à la question de M. François Vessaz (cf pv du 10.05.2023 p. 3), elle informe que les forains sont en contact avec M. Jean-François Pahud, secrétaire municipal. Comme déjà mentionné, la place ne peut pas accueillir plus de manèges. De plus, et au vu du peu de rentabilité, la Commune n'est pas en position d'exiger tel ou tel carrousel. Pour ce qui est des petits stands, la Commune n'est pas proactive ; les personnes intéressées prennent d'elles-mêmes contact avec le Greffe.
- Mme Ariane Baux Jaquemet a assisté à l'assemblée générale de l'ARAS le 20 juin dernier. Les comptes 2022 sont équilibrés à hauteur de fr. 10'644'896,52. Le budget 2024 présente un déficit présumé de fr. 5'404.--. Les comptes et le budget ont été approuvés à l'unanimité. L'assemblée a également approuvé le nouveau règlement du personnel. Une présentation de la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) a clos cette séance.
- Elle annonce que le Pinot Noir et l'Ondoyant ont obtenu le label Terravin.

Mme Joséphine Rapin

- Le dossier du PACom avance selon le calendrier. Le plan des qualités a été passé en revue par la Municipalité et sera envoyé au bureau Urbanité tout prochainement. Un rendez-vous avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) agendé au 4 juillet 2023 permettra de clarifier plusieurs points avec le canton.
- Mme Joséphine Rapin a participé à la première séance du groupe de travail sur l'aménagement du territoire organisé par la COREB. Ce groupe réunit les différentes communes et permettra des échanges notamment concernant les PACom.

M. Bernard Coucet

- Bouclement du préavis No 06/2019 Transformation du Collège. Montant accordé par le Conseil communal fr. 3'944'380.--, coût réel des travaux fr. 3'894'082,10, subventions reçues (Pronovo et DGE) fr. 47'207.--, différence entre le coût réel des travaux et le montant accordé par le Conseil communal – fr. 50'297.90. Reste encore à recevoir une subvention pour le chauffage à pellets. A cause de la mise en place des pavillons provisoires dans la cour, celle-ci n'a pas pu recevoir le tapis final. Un montant de fr. 24'000.-- était prévu pour ces travaux. Un préavis relatif à l'aménagement de la cour sera proposé au Conseil communal dès que possible.

M. Pierre-André Rapin

- Bouclement préavis No 08/2022 Adhésion au Groupement forestier Broye-Vully. Montant accordé par le Conseil communal fr. 39'710.--, coût réel des travaux fr. 39'710.--. Il n'y a pas de différence.

6. Rapport de la commission Gestion 2022. Préavis No 02/2023

Sur proposition du Président, ce préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions des rapports de la commission ad'hoc et de la commission des finances par leurs présidents respectifs, soit MM. Thierry Buache et Pierre-Yves Perrin.
- B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère avec la lecture des vœux et questions de la commission de gestion ainsi que des réponses de la Municipalité. La discussion sera ouverte à chaque chapitre.
- C) Discussion sur les comptes et le bilan ainsi que sur le rapport de la commission des finances.
- D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis.

A) Lecture des conclusions des rapports

La parole est donnée à M. Pierre-Yves Perrin pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances et à M. Thierry Buache pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère

Les vœux sont lus par le président de la commission M. Thierry Buache alors que les réponses sont lues par le Président du Conseil.

Vœu No 1 – Administration générale

La Commission de gestion relève une mauvaise compréhension de son vœu par la Municipalité et s'excuse du manque de clarté dans ses propos. Elle jugeait opportun de signaler cette augmentation dans son rapport, toutefois, sans reproche. La représentation de la Commune dans les différentes associations est indispensable.

C) Discussion sur les comptes et le bilan ainsi que sur le rapport de la commission des finances

La parole n'est pas demandée.

D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2022 tels que présentés.

Art. 2

D'en donner décharge à la commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.

Le Président félicite la Municipalité pour la bonne gestion des finances communales.

7. Rapport de la commission Révision des statuts de l'ASIPE (Association scolaire intercommunale Payerne et Environs). Préavis No 03/2023

M. Laurent Cosendai informe qu'à ce jour, 6 communes ont validé la révision des statuts de l'ASIPE à l'unanimité. Missy et Grandcour n'ont pas encore pris leur décision.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis :

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accepter la modification des statuts de l'ASIPE telle que proposée.

8. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

ARAJ – Mme Méry Rüfenacht

Les deux déléguées, soit Mmes Méry Rüfenacht et Mathilde Coucet ont assisté à l'assemblée générale de l'ARAJ Broye le 20 juin dernier. Il est à relever du rapport d'activités 2022 : le virage digital avec l'utilisation du portail Kibe par les familles et l'Association ainsi que le rabais de 20% octroyé aux familles et assumé par la FAJE.

Les comptes 2022 ont été approuvés à l'unanimité. Le coût de tous les types d'accueil du réseau se monte à fr. 12'673'540,55. Cela correspond à une différence inférieure au budget de 2.22%. Selon le bilan au 31 décembre 2022, une somme de fr. 260'545.22 pourra être rétrocédée aux communes. Pour terminer, le réseau est en mesure de constituer une réserve de fr. 23'000.--.

ASIPE – M. François Vessaz

Lors de son assemblée du 25 mai dernier, le Conseil intercommunal de l'ASIPE a accepté la gestion 2022 de cette association à l'unanimité.

9. Renouvellement du Bureau pour l'année 2023-2024

Les candidatures pour les postes de président, vice-président et 2^{ème} vice-président étant uniques, le Président propose le vote à main levée. Sont élus à la majorité, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 :

Présidente : Mme Méry Rüfenacht (PLR)

Vice-président : M. Cyrille Roux (PLR)

2^{ème} vice-présidente : Mme Allison Gorgerat (PLR)

Ces trois conseillers acceptent leur mandat respectif ; ils sont félicités par le Président et l'Assemblée.

Pour les élections suivantes, le Président propose un scrutin de liste avec un vote à main levée conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal. Cette proposition est acceptée.

Election de deux scrutateurs :

Candidats présentés par le Groupe PLR : Mme Katarzyna Piotrowska et M. Daniel Oulevey

Election de deux scrutateurs suppléants :

Candidat présenté par le Groupe PLR : M. Frédéric Coucet

Candidate présentée par le Groupe socialiste et plus : Mme Salimata Gasparini

Toutes les personnes élues sont félicitées par le Président et elles acceptent le mandat qui leur est confié.

10. Nomination de la commission du budget 2024

Le Président rappelle que les membres de la commission des finances font partie intégrante de la commission du budget. Il y a donc lieu de désigner les 5 membres qui compléteront cette commission ainsi que les suppléants.

Les représentants des groupes présentent les personnes suivantes (y compris les membres de la Cofin*) :

Groupe PLR : Virginie Nachbaur*
Sabine Coucet *
Daniel Duc*
Pierre-Yves Perrin *
Cyrille Roux, président-rapporteur
Allison Gorgerat
Loyse Rapin
Thierry Buache
Alain Monney, suppléant
Patricia Egli, suppléante

Groupe Socialiste et plus : Mario Oliveira de Almeida
Sylaj Avni, suppléant.

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité du Conseil.

11. Nomination d'une nouvelle secrétaire

Faisant suite à l'annonce parue dans la presse, le Bureau a reçu deux candidatures. Après étude des dossiers, une seule a retenu son attention. Des échanges ont eu lieu avec la candidate. Dès lors, le Président présente à l'Assemblée Mme Marlène Chaney Richard et ouvre la discussion.

Personne ne désirant s'exprimer, il soumet à l'approbation du Conseil communal cette candidature.

A la majorité, le Conseil communal nomme Mme Marlène Chaney Richard en qualité de secrétaire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Présente dans les rangs du public, Mme Marlène Chaney Richard est félicitée par le Président et l'Assemblée.

12. Divers et propositions individuelles

Dans un premier temps, le Président adresse un message à M. Bernard Coucet qui quittera l'exécutif à la fin du mois. Ce dernier est applaudi par l'Assemblée.

M. Pierre-Yves Perrin s'étonne que les chiffres annoncés par M. Bernard Coucet concernant le bouclement du préavis No 06/2019 ne sont pas les mêmes que ceux reçus par la Commission des finances.

M. Bernard Coucet informe que les chiffres transmis à la Commission des finances comprennent certainement le crédit d'étude. Des précisions seront données lors de la prochaine séance.

Mme Salimata Gasparini demande que la Municipalité étudie la possibilité de créer un poste de coordinateur des affaires culturelles. Cette demande est transmise par écrit à la Municipalité.

M. Mathieu Richard a eu connaissance que les tableaux interactifs installés dans les classes ne fonctionnent pas car la licence nécessaire n'est pas payée. Il demande si ces informations sont correctes.

M. Laurent Cosendai prend note de cette remarque et se renseignera afin de savoir qui est responsable (ASIPE ou Commune) de ce matériel.

M. Smail Barouk demande si des dispositions seront prises le jour de la rentrée scolaire au vu de la modification de la circulation annoncée par M. Daniel Givel.

M. Daniel Givel répond que l'ASIPE sera informée de ce nouveau plan de circulation. De plus, et comme chaque rentrée scolaire, une surveillance sera mise en place et la Municipalité compte sur le bon sens des citoyens pour se conformer aux nouvelles dispositions.

M. Laurent Cosendai ajoute que les parents seront également informés de ces nouvelles règles de circulation.

M. Bernard Coucet prend la parole pour son message de fin de mandat. Il remercie ses collègues municipaux ainsi que les membres du Conseil communal pour la bonne collaboration.

M. Daniel Givel s'adresse également à l'Assemblée pour le traditionnel message de fin d'année politique. Il remercie M. Bernard Coucet pour son engagement pour la Commune durant ces années de mandat.

Pour terminer, il félicite Mme Marlène Chaney Richard pour sa nomination et souhaite la bienvenue au sein du collège municipal à M. David Sanchez.

M. Laurent Cosendai annonce que le Conseil général de Missy a approuvé les statuts de l'ASIPE ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 50.

Approuvé en séance du 11 octobre 2023

Le Président 2022-2023 :



S. Lambelet

La Secrétaire :



F. Moll

La Présidente 2023-2024



M. Rüfenacht